



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 26 JUIN 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-68

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

20 – Adhésion à l'Association FRANCE DIGUES

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 20 juin 2023, s'est réuni le lundi 26 juin 2023 à l'Espace Culturel La Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-trois, le lundi vingt-six juin à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 20 juin 2023

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Maurice MAQUIN

Nombre de présents : (37)

Dont (36) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Éric PERRE (Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS et Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Christian MAUCLER (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN (Montsourt)

Absent(e)s et représenté(e)s : (2)

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly) a donné pouvoir à Claude TIBI (Gonesse)

CARPF : Pedro TRAVISCO (Louvres) a donné pouvoir à Eddy THOREAU (Louvres)

Présent(e)s sans droit de vote : (1)

CARPF : Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

EXPOSÉ DES MOTIFS

FRANCE DIGUES est une association qui vise à structurer, consolider et représenter la profession de gestionnaire de digues et barrages, à être un lieu d'échanges techniques et de formation.

L'adhésion à cette association permettrait des échanges de savoir-faire et des retours d'expériences sur les problématiques de gestion des digues et barrages. Le SIAH sollicite régulièrement les experts de cette association (notamment récemment pour la constitution de dossiers Aménagements Hydrauliques), participe à des webinaires et à des rencontres techniques. Le SIAH n'est actuellement pas adhérent et ne bénéficie donc pas de tarifs préférentiels lorsqu'il sollicite l'association.

Être adhérent permettrait ainsi au SIAH :

- De bénéficier d'un appui technique et réglementaire ;
- De participer à l'actualité et à l'évolution de la profession, de participer à des journées techniques, accéder à des tarifs préférentiels ;
- De consulter les ressources mises à disposition des adhérents : diaporamas, annuaire, bases de connaissances, audio, actes, veille technique et réglementaire ;
- De participer à des journées techniques et sorties de terrains ;
- De bénéficier d'une assistance, de formations et d'un support technique ;
- D'accéder à l'outil métier sirs digues v2 ;
- D'échanger avec des partenaires comme : IRSTE, CEPRI, CEREMA.

Pour ce faire, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et un suppléant du SIAH à FRANCE DIGUES.

Le montant annuel de cette cotisation est de 750 €.

Les crédits en dépenses seront inscrits au budget principal eaux pluviales et GÉMAPI, chapitre 011, article 6281.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Tony FIDAN,

Vu l'engagement du SIAH dans la préservation de l'environnement et du patrimoine commun,

Vu l'engagement du SIAH dans la diffusion et le partage de ses missions dans une culture d'amélioration continue,

Vu le domaine de compétences de l'Association France DIGUES, en lien avec certaines missions du SIAH,

Considérant la nécessité de maintenir un service performant adapté aux évolutions technologiques et réglementaires,

Considérant France DIGUES comme un acteur majeur de la veille technique et réglementaire,

Considérant la nécessité pour le SIAH d'adhérer à l'Association France DIGUES dans le cadre de diverses sollicitations techniques,

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

20 – Adhésion à l'Association FRANCE DIGUES

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- Approuve l'adhésion à l'association France DIGUES,
- 2- Nomme Roland PY comme représentant titulaire,
- 3- Nomme Jean-Pierre LECHAPTOIS comme représentant suppléant,
- 4- Prend acte que le montant de la cotisation annuelle est de 750 €,
- 5- Prend acte que les crédits en dépenses seront inscrits au budget principal eaux pluviales et GÉMAPI, chapitre 011, article 6281,
- 6- Et autorise le Président à signer tout acte relatif à cette adhésion.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 26 juin 2023,

Maurice MAQUIN,

Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ

Président du Syndicat
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Transmise au contrôle de légalité le : - 4 JUIL. 2023

Publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne le :

- 4 JUIL. 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

